

Depuis le **1er janvier 2017**, est d'application à la place de camping, sis à Branderhofer Weg 11, 52066 Aix-la-Chapelle, le présent

Règlement relatif aux tarifs

| | | |
|--|----------|---------------------|
| par camping-car / caravane | € | 17,00 / nuit |
| pour l'achat d'une carte de 10 nuits d'un montant de 145,00 € | | |
| par camping-car / caravane | € | 14,50 / nuit |
| par tente (2 personnes) | € | 12,00 / nuit |
| pour toute personne supplémentaire dans la tente | € | 5,00 / nuit |

Ces tarifs comprennent les frais d'eau et d'électricité ainsi que l'évacuation des eaux usées.

Les tarifs comprennent également la T.V.A de 7 %.

Les **taxes** sont encaissées personnellement par un employé du propriétaire. Dans tous les cas, celui-ci établit une quittance du paiement des taxes. Celle-ci doit être placée de manière visible derrière le pare-brise du véhicule.

Si, durant votre séjour, vous ne rencontrez pas notre caissier, nous vous prions de bien vouloir déposer le règlement des taxes (dans une enveloppe) dans la boîte aux lettres de l'abri de jardin lors de votre départ. Merci de votre compréhension.

Aix-la-Chapelle, janvier 2017

Kur- und Badegesellschaft mbH

signé Björn Jansen
Directeur